

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VENTAVON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux-mille-vingt-deux et le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 septembre 2022

Présents : Mmes BENISTANT Agnès, BOUCHET Nathalie, CHASTEL Sandrine, HECTOR France, M. BELLON Michel, BEYNET Gérard, BORGNA Eric, CHAUVIN Christian, LANG Jean-Luc, LATARD Sébastien, ROUMIEU Régis.

Absents ayant donné procuration : M. BEDERIAN Alexandre à M. LANG Jean-Luc, M. MONTESINOS Norbert à M. MORENO Juan.

Absent : M. CHEVAL Jérôme.

Secrétaire de séance : Mme HECTOR France

Ouverture de séance à 18h34

DEL N° 2022-54 Objet : Révision statutaire du SMAVD

Vu les dispositions des articles L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Comité Syndical du SMAVD en date du 15 juin 2022,

Vu le courrier du Président du SMAVD en date du 25 juillet 2022 ;

Monsieur le Maire informe les conseillers de la procédure de révision statutaire engagée par le SMAVD, approuvée en séance du 16 juin 2022 par délibération n° 2022-30 du Comité Syndical, annexée à la présente.

Le projet de modification de ses statuts visant à faciliter le portage de développement d'énergies renouvelables, sur les domaines de gestion.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions à l'article 10 des statuts, selon lesquels l'assemblée délibérante de chaque membre dispose d'un délai de quatre mois pour se prononcer sur le projet de modification, à compter de la notification de la délibération du comité syndical approuvant le projet de modification, au représentant légal de chacun des membres.

A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer au vu des éléments d'information présentés.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et près en avoir délibéré à l'unanimité par 14 voix pour

- **Emet** un avis favorable au projet de modification des statuts du SMAVD ;
- **Autorise** M. le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à VENTAVON, les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Juan MORENO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délais de deux mois à compter de sa publication.